

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin, à 20 heures 45.

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Approbation de la convention de partenariat entre la ville d'Ermont et l'Education nationale pour la mise en place d'un Parcours Educatif Commun.

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 21 juin 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hugues PORTELLI**.

N°18/50

Présents :

M. Hugues PORTELLI, **Maire**,
M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY,
M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY,
M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO, Mme MEZIERE,,
Adjoints au Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est
de 35.

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. CAZALET,
M. BUI, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme DE CARLI, Mme ROCK,
M. RAVIER, Mme CASTRO FERNANDES, M. FABRE, M. BOYER,
M. LUCCHINI,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. LANDREAU	(pouvoir M. HAQUIN)
Mme OEHLER	(pouvoir à Mme NEVEU)
M. EL MAHJOUBI	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. KHINACHE	(pouvoir à M. CAZALET)
M. QUENUM	(pouvoir à M. PORTELLI)
M. TCHENG	(pouvoir à M. FABRE)

Absents :

Mme SEVIN-ALLOUET
M. CLEMENT

Affichée le : 05/07/2018

Déposée en Sous-Préfecture le :

29 JUIN 2018

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme CASTRO FERNANDES** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

Délibération N°18/50

AFFAIRES GENERALES :

Approbation de la convention de partenariat entre la ville d'Ermont et l'Education nationale pour la mise en place d'un Parcours Educatif Commun.

Sur la proposition du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu le projet de convention pluriannuelle pour un Parcours Educatif Commun élaborée par la Commune et l'Education Nationale,

Vu l'avis rendu par la Commission Affaires Générales, Finances qui s'est prononcée le 26 juin 2018,

Considérant la volonté de la Commune et du service public de l'Education Nationale de sécuriser et d'orienter vers la vie active et la citoyenneté le parcours scolaire des enfants et des jeunes en âges d'être scolarisés de la maternelle aux études supérieures,

Considérant que le processus de concertation engagé depuis plusieurs mois entre les deux parties a permis d'élaborer un diagnostic partagé, des objectifs éducatifs et un programme d'actions à mettre en œuvre conjointement,

Considérant que la convention créant le Parcours Educatif Commun sera, après son approbation par le Conseil municipal, signée entre les représentants de la Commune et de la Direction académique des Services de l'Education nationale.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve les termes de la convention et le contenu du Parcours Educatif Commun,
- Autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents.



Pour extrait conforme,

Le Maire
Hughes PORTELLI

délibération n° 2018-06-0001

ERMONT, le.....29 JUIN 2018

Le Maire,

Convention entre la Commune d'Ermont et l'Éducation nationale pour un parcours éducatif partagé



2018-2021

OBJECTIF DE LA CONVENTION (2018-2021)

La présente convention se fixe pour objectif de formaliser les engagements réciproques des signataires en vue de sécuriser le parcours de chaque élève, de son entrée à la maternelle à sa poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur ou à son insertion dans la vie active. Elle vise en outre à assurer à chaque élève l'accès à un ensemble de connaissances, de compétences et de savoirs être, gage de son insertion dans la cité et de son épanouissement. Elle s'inscrit dans le cadre du projet académique de Versailles 2020.

La commune d'Ermont

La commune d'Ermont, pour ce qui la concerne, promeut progressivement un *projet éducatif intégral*, destiné aux jeunes générations d'Ermontoises et d'Ermontois et à leurs familles. Il repose sur quelques principes fondamentaux qui irriguent toutes les actions municipales et accompagnent l'action de l'Éducation nationale.

Le premier est de concevoir l'éducation comme un *processus global et continu* qui envisage le jeune dans l'intégralité de son parcours (de la maternelle à l'entrée dans le monde du travail) et de son environnement (culturel et social, familial et de quartier, générationnel et relationnel) et lui permet d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à son épanouissement personnel, à son insertion dans la vie active et à sa participation à la vie de la cité.

Le second est de *promouvoir une éducation solidaire*. D'abord en accompagnant le jeune tout au long de sa scolarité pour l'aider dans ses études (soutien scolaire, bourses) et dans son orientation et le soutenir en cas de « sortie de route » (échec scolaire, exclusion, délinquance). ; puis en aidant les familles à remplir leur fonction de premier éducateur et de transmetteur de valeurs.

Le troisième est de considérer *la culture comme l'instrument privilégié pour intégrer* les différents milieux, les faire progresser ensemble et dépasser leur horizon immédiat. Les différentes dimensions de la culture (lecture, musique, danse, théâtre, arts plastiques, cinéma, langues étrangères) et leurs vecteurs (lecture, nouvelles technologies, spectacle vivant, cinéma) sont ainsi mis au service du projet éducatif pour l'enrichir et le rendre plus attractif.

Ces trois principes nourrissent l'action éducative globale de la commune, qui comprend également des volets pratiques (assurer la sécurité des enfants et des jeunes) ou liés à leurs conditions de vie (éducation à la santé et au développement durable).

Ce projet éducatif communal n'a de sens que s'il s'articule harmonieusement avec l'action de l'Éducation nationale à ses différents niveaux (école, collège, lycée, filières post-bac), ce qui signifie une interaction réciproque en termes d'information et de coordination à chaque niveau et une communauté de vision tant de la situation du territoire concerné que des objectifs à atteindre.

À ce jour, l'interface entre la commune et les communautés éducatives est assurée de façon inégale selon les niveaux. Le lien avec les écoles primaires et maternelles est étroit du fait de la compétence communale en matière d'entretien du patrimoine, de la participation à la vie scolaire directe (ATSEM, restauration scolaire) ou indirecte (accueils de loisir, programmes municipaux et aides diverses aux écoles). Mais *il reste à construire un véritable partenariat* qui s'étende à tous les établissements, qui ne limite pas les services communaux au rôle de prestataires de service, mais en fasse un véritable rouage d'un projet global dont l'école est l'un des principaux acteurs.

Les autres niveaux, où la collectivité territoriale de référence n'est pas la commune (mais le département ou la région), ont des relations moins denses et plus ponctuelles (échanges scolaires, animation de la pause méridienne, équipements sportifs, aides aux séjours

extérieurs, etc.). *Un partenariat fondé sur les trois principes rappelés ci-dessus y est à construire* et notamment avec les collègues.

Le premier enjeu de cette convention triennale est donc de renforcer les liens avec ces niveaux (école, collège, lycée, CFA, filières post-bac) en tenant compte des enjeux spécifiques aux tranches d'âge qui les fréquentent. Le second est de réaliser un vrai partenariat entre services communaux et écoles. Le troisième est de prendre de nouveaux engagements, qui renforcent le projet actuel (en matière de citoyenneté, de développement durable, de sécurité et de soutien aux familles) ou le développent (en matière d'orientation, de lien avec le monde du travail et de projets communs).

L'Éducation nationale

L'Éducation nationale, pour ce qui la concerne, se fixe comme objectif de faire progresser tous les élèves, en réduisant les écarts de réussite que le seul contexte sociodémographique ne peut expliquer. La difficulté scolaire (exemple de la maîtrise de la compréhension) représente un des aspects les plus importants dans le décrochage scolaire, pouvant intervenir très tôt. Chaque enfant doit pouvoir disposer des meilleures conditions pour développer et lier entre eux ses apprentissages dès son entrée à l'école qui se doit d'inclure tous les élèves dans les apprentissages.

Cette convention permet une coopération plus large et plus approfondie au sein de la communauté éducative et de ses partenaires afin de pouvoir accompagner chaque élève dans un parcours ambitieux et sécurisé de la maternelle à sa poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur ou à son insertion dans la vie active.

AXES DE TRAVAIL ET ACTIONS

Premier axe de travail : Sécuriser la qualité des parcours tout au long de la scolarité obligatoire des élèves

Objectif 1 : Renforcer la maîtrise des apprentissages fondamentaux

- Renforcer la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance de la commune d'Ermont et l'école maternelle ;
- Renforcer la maternelle dans son rôle d'école de l'acquisition du langage et de l'épanouissement de l'enfant en s'appuyant sur toute la communauté éducative, dont les ATSEM sont partie intégrante ;
- Veiller à ce que le conseil école-collège facilite la mise en œuvre d'actions pédagogiques partagées entre 1^{er} et 2nd degré visant à fluidifier les parcours des élèves et à renforcer les échanges entre enseignants des deux degrés (en veillant à inclure tous les cycles de la scolarité obligatoire : cycle 1, école maternelle ; cycle 2, CP à CE2 ; cycle 3, CM1 à 6^{ème} ; cycle 4, 5^{ème} à 3^{ème}).
- Développer le soutien scolaire en l'articulant aux apprentissages scolaires ; ce soutien est mis en place dans le cadre communal, dans le cadre des stages de réussite en CM2 et en 3^{ème} ou le programme « devoirs faits » dans les collèges ;

Le soutien scolaire dans le cadre communal : des centaines d'enfants et de jeunes sont accueillies dans les centres sociaux, maison de quartier, service jeunesse, associations financées par la commune pour l'aide au devoir. Ce soutien scolaire se double des études dirigées post-scolaires assurées par des enseignants et éducateurs et mises en place par la ville.

- Mettre en place un Fablab à la rentrée scolaire 2018 ouvert à tous les enseignants et élèves de la commune d'Ermont (écoles, collèges et lycées) ; espace d'échange et de créativité, il facilite l'innovation pédagogique et permet un accompagnement des équipes pédagogiques qui s'engagent dans des expérimentations ;

La commune d'Ermont, ville la plus fibrée du Val d'Oise (96%) a installé la fibre dans toutes les écoles et a mis en place des tableaux numériques dans toutes les classes des écoles de la ville qui sont régulièrement mis à niveau et remplacés

De même, le service Jeunesse dispose d'un espace numérique tout comme les centres socio-culturels et la maison de quartier des Espérances.

Objectif 2 : Engager les personnels dans une culture du développement professionnel

- Élaborer un cahier des charges de la formation avec l'IEN de circonscription, les principaux de collège et les personnels pour prendre en compte les besoins individuels, collectifs et récurrents de formation ;
- Veiller à inscrire les actions de formation dans le cadre d'un plan pluriannuel, prenant en compte les objectifs partagés pour chaque degré ;
- Veiller à associer enseignants et ATSEM dans des actions de formation concernant l'école maternelle.

Objectif 3 : Garantir un climat scolaire serein et assurer le bien-être de tous

- Renforcer le partenariat famille/école en s'appuyant sur les actions menées par la mairie ; ce partenariat demande la désignation de référents dans les collèges afin d'assurer un suivi en lien avec le premier degré et les actions de la commune ;

L'opération 40 de la commune d'Ermont : depuis 2017, les jeunes (40 par an) en très grande difficulté (sociale, familiale, psychologique), repérés par les enseignants de CM1-CM2 et des collèges, ont un accompagnement individuel gratuit de 6 à 18 mois assuré par l'association CLE, qui intervient déjà en matière d'illettrisme des jeunes adultes.

De même la commune a mis en place des dispositifs pour aider les familles dans leur rôle pédagogique :

- bourses ;
- dispositifs d'accès au sport (Pass sport) et à la culture (post-DEMOS).

Elle met en place un soutien à la parentalité.

- Développer les programmes de médiation par les pairs (écoles et collège) et réaliser un retour régulier de la mise en œuvre des mesures de responsabilisation dans les collèges ; renforcer le dispositif d'accueil de la commune d'Ermont des collégiens exclus temporairement ;

Le dispositif d'accueil des collégiens exclus temporairement de la commune d'Ermont : il propose un mi-temps remise à niveau et un mi-temps stage dans les services municipaux. Ce dispositif sera renforcé en accord avec les familles et les collèges.

- Conforter les plans de prévention des violences qui reposent sur le respect des règles de vie et sur les partenariats ; ces plans déjà existants demandent une meilleure intégration de la prévention du harcèlement ;
- Mieux utiliser le conseil local de sécurité (CLS) comme instance d'information, de coordination et d'évaluation du climat aux abords des établissements à partir d'indicateurs partagés ; en fonction des ordres du jour, les lycées seront invités.

CDDF : le Conseil des droits et devoirs des familles reçoit les parents d'enfants en difficulté (délinquance, incivilité) pour trouver avec eux les moyens de renouer le dialogue avec les adultes et de construire des projets de vie.

Éducateurs spécialisés : interviennent auprès des jeunes en voie de marginalisation pour les écouter et les re-socialiser, en lien avec les familles.

Sécurisation des écoles : la Commune a renforcé la sécurité aux abords des écoles par des dispositifs matériels, de filtrage des personnes, de vidéoprotection et la présence renforcée de la police municipale.

Objectif 4 : S'appuyer sur les parcours éducatifs pour favoriser l'émergence d'une dynamique de réussite scolaire

- Renforcer en particulier la mise en œuvre du parcours éducatif de santé en prenant en compte les actions partenariales de protection et de prévention déjà existantes et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements ;

Les campagnes de prévention, de dépistage, d'éducation à la santé menées par la commune : seront systématiquement conduites en partenariat avec les établissements scolaires.

Les maisons de santé sont sollicitées pour les campagnes de dépistage et de vaccination conduites en partenariat.

- Renforcer la mise en œuvre du parcours citoyen en prenant en compte les actions liées à l'engagement civique déjà existantes (ou à développer) et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements ;

Le Conseil municipal d'enfants et de jeunes constitue un vecteur important de l'apprentissage de la citoyenneté.

Les cérémonies commémoratives participent par ailleurs de cet apprentissage, de même que les sorties et séjours scolaires peuvent œuvrer au devoir de mémoire.

Une classe des cadets de la sécurité civile (avec le SDIS – les pompiers d'Ermont) sera ouverte à la rentrée scolaire 2018 dans un collège de la commune d'Ermont.

- Renforcer le partenariat artistique et culturel dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle dès l'entrée à l'école maternelle ; ce partenariat déjà largement mis en œuvre demande à être articulé de façon plus cohérente ;

Principe fondateur de l'action municipale, l'éducation artistique et culturelle est déjà largement mise en œuvre et demande surtout à être articulée de façon plus cohérente au parcours éducatif.

Conservatoire : le conservatoire municipal de musique, de danse et de théâtre accueille enfants, jeunes et moins jeunes pour l'apprentissage individuel et collectif de ces trois disciplines dans un cursus pédagogique complet. Il doit établir des liens étroits avec tous les lieux d'enseignement et de pratique de la musique par les jeunes comme c'est chose faite pour DEMOS.

Un nouveau Conservatoire ouvrira ses portes en septembre 2019, avec une capacité d'accueil accrue permettant d'accueillir davantage d'élèves.

Initiation à l'école primaire : découverte des arts plastiques, de la musique, du théâtre par des intervenants spécialistes de la commune dans les écoles durant le temps scolaire. Ces programmes fonctionnent parfaitement.

DEMOS : ce programme intercommunal (2016-2018) mené dans le cadre de la Philharmonie de Paris d'apprentissage collectif de la musique classique et destiné aux enfants défavorisés : 30 enfants ermontois apprennent les instruments à cordes dans un orchestre de 110 enfants durant trois ans.

Avec le service jeunesse : des ateliers de musique actuelle sont proposés aux jeunes, de l'apprentissage de la musique aux enregistrements.

L'ARAMI : l'association d'arts plastiques propose des cours de peinture et dessin aux enfants et aux jeunes. Ses rapports avec les autres services communaux doivent être renforcés.

Écoles, collèges et lycées au cinéma : films proposés aux élèves dans le cadre du temps scolaire, y compris pour l'apprentissage des langues.

Le théâtre jeune public : une partie du programme de la saison théâtrale est proposé aux enfants dès la petite enfance et présenté soit sur le temps scolaire, soit sur le temps extrascolaire (accueils de loisir), soit dans des spectacles destinés aux familles. Ce

programme jeune public est très suivi.

Le parcours artistique et culturel : le PAC est mené par le théâtre avec les centres sociaux culturels en direction des familles, en lien avec les écoles et est proposé dans les différentes disciplines.

Action nouvelle : Au terme du programme DEMOS actuel (qui se termine en septembre 2018), les enfants ermontois participant intégreront pour une participation symbolique à l'automne 2018 le conservatoire municipal pour l'ensemble du cursus qu'ils souhaiteront suivre. En accord avec la Philharmonie de Paris, un nouvel orchestre DEMOS démarrera en novembre 2018 pour trois ans.

- En lien avec ces parcours, développer un parcours d'éducation au développement durable (parcours E3) tout au long de la scolarité ;

La commune poursuivra l'initiation au développement durable dans les écoles dans le cadre du nouvel Agenda 21 2018-2023

Actions Commune nouvelles :

La commune privilégiera dans les sorties scolaires les déplacements en milieu rural ou dans des espaces non défigurés par l'homme (parcs naturels en montagne ou bord de mer).

Une ferme pédagogique sera construite pour fin 2019 sur le territoire de la commune pour faire découvrir aux enfants le monde animal et végétal, l'environnement et les métiers du monde rural.

- Développer des parcours linguistiques et d'ouverture au monde.

La commune permet la pratique de langues étrangères en s'appuyant sur les échanges linguistiques (Allemagne, Espagne) et l'initiation à des langues (mandarin) hors temps scolaire (dans les écoles J. Jaurès et L. Pasteur);

L'enseignement du mandarin sera étendu à d'autres écoles élémentaires.

Deuxième axe de travail : Consolider la continuité des parcours dans les « années lycées »

Objectif 1 : Faire de toutes les voies en lycée des parcours de réussite et d'excellence

- Conforter la mise en réseau des lycées sur la commune d'Ermont, permettant des parcours entre les différentes voies en lycée et en dépassant l'opposition entre voie professionnelle et apprentissage ; la mise en réseau des lycées inclut un partenariat avec le CFA d'Ermont ;
- Renforcer les liens avec le monde professionnel en s'appuyant sur la commune d'Ermont ; la commune peut être un lien entre les entreprises sur son territoire et les lycées et peut être un interlocuteur sur les projets d'implantation de société ;
- Favoriser les parcours de réussite au travers des liens entre les collèges et les lycées et d'un travail sur l'orientation active (parcours avenir) ; ces parcours de réussite sont mis à l'honneur par la commune le plus largement possible (remise de diplôme, bourse au mérite...).

Objectif 2 : Accompagner les élèves les plus fragiles

- Accompagner les lycéens dans la construction de leur parcours personnel en mobilisant l'accompagnement personnalisé ;
- Renforcer les actions et les partenariats pour à la fois personnaliser les possibilités de raccrochage scolaire et générer des modes de travail propice à l'engagement dans des innovations pédagogiques au sein des lycées.

L'École de la Deuxième chance à Ermont : la commune met en place à partir de septembre 2018, en direction des 14-17 ans en situation d'exclusion ou de sortie du système scolaire, une École de la Deuxième chance. Elle permettra un suivi personnalisé pour les réintégrer dans l'éducation ou les préparer à la vie active.

Objectif 3 : Poursuivre la dynamique de réussite scolaire en s'appuyant sur les parcours éducatifs

- Poursuivre la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs (parcours santé, parcours citoyen, parcours avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle) ;
- Poursuivre le développement du parcours d'éducation au développement durable ;
- Poursuivre le développement des parcours linguistiques et d'ouverture au monde, en incluant les sections de techniciens supérieurs (BTS) et en s'appuyant sur les jumelages de la commune d'Ermont.

Objectif 4 : Développer une politique cohérente des stages

- Garantir un stage effectif de découverte à tous les élèves de collège, préparé et choisi dès la rentrée de septembre ;
- Proposer des stages de longue durée aux titulaires du baccalauréat qui souhaitent effectuer une année de stage en entreprise avant l'entrée dans les études supérieures
- Aider les étudiants de master pro, bac pro ou BTS à trouver les stages intégrés à leur scolarité.

Troisième axe de travail : Conforter l'ambition scolaire pour l'enseignement supérieur en affirmant les cohérences de parcours bac -4 ou bac -3/bac +3

Objectif 1 : Favoriser la poursuite d'études de bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur

- Développer une culture partagée par les équipes pédagogiques pré- et post- bac pour la réussite des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur (BTS), notamment avec le lycée Van Gogh ; favoriser les actions de formations des professeurs pour accompagner les évolutions des pratiques pédagogiques ;
- Accompagner la réflexion des équipes de direction pour favoriser les interventions croisées d'enseignants et le travail en réseau des établissements scolaires en s'appuyant sur le Fablab de la commune d'Ermont ;
- Créer, en partenariat, des modules de formation hybrides de type Small Private Online Courses (SPOC).

Objectif 2 : Favoriser la poursuite d'études et l'ambition des bacheliers technologiques vers l'enseignement supérieur

- Favoriser la poursuite d'étude des bacheliers technologiques, en incitant à la prise en charge spécifique de ces élèves en amont (accompagnement personnalisé notamment) et en aval (formations de l'enseignement supérieur) ;

- Installer un groupe de pilotage (en lien avec les cordées de réussite qui existent) avec les établissements de l'enseignement supérieur pour favoriser le continuum des élèves de l'enseignement technologique et de l'enseignement général.

Objectif 3 : Favoriser les poursuites d'études des bacheliers généraux dans l'enseignement supérieur en installant le continuum bac -3/bac +3

- Diminuer le décrochage universitaire par la construction avec les établissements d'enseignement supérieur d'un accompagnement approprié ;
- Permettre la préparation d'un temps de césure en licence à l'étranger ou pouvant permettre une expérience complémentaire à la filière choisie ;
- Développer l'ambition des élèves socialement les plus éloignées et les accompagner dans les classes préparatoires de proximité (CPGE).

GOUVERNANCE

La mise en œuvre de la convention, et l'évaluation des actions mises en place dans ce cadre, sont assurées par un comité de pilotage qui se réunit trimestriellement.

Le comité de pilotage est dirigé par l'IA-DASEN du Val d'Oise (ou son représentant) et le Maire de la commune d'Ermont.

Il comprend comme membres permanents : l'inspecteur de l'éducation nationale, les chefs d'établissement et les directeurs d'école du territoire, l'adjoint au maire chargé de l'éducation, le conseiller départemental et le conseiller régional, les chefs des services municipaux concernés (DGS, DGA, directeur du service action éducative et du service politique de la ville).

Il comprend comme membres associés : les présidents des associations de parents d'élèves de la commune, le représentant de l'Université de Cergy-Pontoise...

Un espace numérique de travail partagé garantira une communication fluide entre tous les partenaires et une mise en mémoire des travaux effectués dans le cadre des actions mises en place au travers de cette convention.

Le maire de la commune d'Ermont	L'IA-DASEN du Val d'Oise
Le préfet du Val d'Oise	La présidente du conseil départemental
La présidente du conseil régional	Le président de l'université de Cergy-Pontoise
Le président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Val d'Oise	Le président de la chambre de commerce et d'industrie du Val d'Oise

(...)

